

« Rencontres de Neuchâtel »
Mardi 27 octobre 1998
Programme en dernière page

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES
DE LA SOCIETE JURASSIENNE D'EMULATION

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 19- Septembre 1998

Editorial

Si les études à caractère scientifique sur la Question jurassienne se sont multipliées depuis son émergence en 1947, la part prise par les historiens dans cette attention soutenue et continue a connu un fléchissement notable depuis l'issue des plébiscites.¹ Les deux articles qui constituent l'ossature de cette *Lettre d'information* démontrent un regain d'intérêt des disciples de Clio pour cette problématique passionnante et passionnée, tout en confirmant la richesse de l'apport sociologique et politologique à la démarche historique lorsque celle-ci aborde les rivages souvent mouvants du temps présent.

La parole est donc aussi aux historiens, exprimant leur point de vue en complémentarité des autres sciences sociales. Christian Ruch, dans son travail sur l'évolution récente du séparatisme, analyse les luttes de pouvoir au sein du Rassemblement Jurassien (RJ), les rapports de force entre celui-ci et d'autres associations/institutions concurrentes ou adversaires. Il peut ainsi évaluer les répercussions de ces tensions sur les options idéologiques et les stratégies politiques des acteurs concernés. Autant de problématiques enrichissantes qu'on souhaiterait voir être appliquées aux autres mouvements actifs autour de la Question jurassienne (en particulier du côté antiséparatiste), et ceci sur une plus longue période.

Quant à l'étude originale de Pierre-Yves Donzé sur le Mouvement pour l'Unité du Jura (MUJ), elle donne à la fois à réfléchir sur les aléas de la conservation des sources — qui récompensent en l'occurrence l'esprit «chineur» de l'historien — et sur l'apport que peut fournir la connaissance d'un mouvement politique plutôt marginal à l'intelligence d'une question plus vaste. Par exemple, comment les solidarités familiales ont-elles été mobilisées par les mouvements militants au cours de la lutte autonomiste? Ont-elles toujours résisté aux tensions politiques, en particulier au moment des plébiscites? Des ruptures de générations ont-elles souvent débouché sur des affiliations partisans inversées? Quant à l'analyse sociologique et financière du MUJ à laquelle se livre l'auteur, elle fournit des explications intéressantes, en creux, sur l'évolution d'autres mouvements ou partis, et permet d'élargir le questionnement: là encore, on peut attendre beaucoup d'une socio-histoire du politique qui passerait au crible de l'analyse, dès leur fondation, le RJ, l'Union des patriotes Jurassiens, le Groupe Bélier, le Groupement Féminin de Force

¹ Constat établi sur la base des travaux universitaires concernant la Question jurassienne par Nicolas Barré et Thierry Christ: *Répertoire des travaux académiques relatifs au Jura (ancien Evêché de Bâle) 1960-1992*. CEH, Cahier d'études historiques No 1, 1995, pp. 66-67.

Démocratique... ou encore l'Association suisse des Amis du Jura Libre, dont les archives sont, elles, heureusement conservées en lieu sûr!²

On le voit, tout n'a pas encore été dit ou écrit sur la Question jurassienne, en particulier sur l'associationnisme militant saisi dans toute son épaisseur temporelle et humaine: que sait-on précisément des liens et ramifications entre les mouvements antiséparatistes et les milieux pédagogiques, philanthropiques ou militaires dans le Jura et ailleurs en Suisse? Comment évaluer le poids et l'aura d'une figure dominante de la Question jurassienne, comme celle de Roland Béguelin, sur la base militante du mouvement séparatiste et sur sa ligne de conduite? Les archives du RJ (entre autres les discours de Daniel Charpillot et les archives de Robert Domeniconi)³, les procès-verbaux de ce mouvement, mais aussi les souvenirs des témoins «compagnons de lutte» permettraient certainement d'établir une image plus précise et nuancée que le portrait parfois hagiographique dépeint sur la lancée des plébiscites par Claude Froidevaux⁴. Enfin, le retour sur les années de formation des militants, l'analyse de leur intégration à des sociétés d'étudiants, des mouvements de jeunesse marqués politiquement ou confessionnellement, voire à des groupements de type récréatif (scoutisme, etc.) nous renseigneraient-ils sur des solidarités tôt constituées, qui ont pu perdurer ou au contraire être brisées par l'engagement dans la lutte nationalitaire?

Les questions sur la Question ne manquent pas. Aux historiens du temps présent de formuler des réponses, contribuant ainsi à une «mise à distance» des enjeux politiques et identitaires qui permette au «temps de l'histoire» de prendre peu à la fois le pas sur le «temps de la mémoire»⁵.

Claude HAUSER

Sommaire

Cl. Hauser, <i>Editorial</i>	1-2
Sommaire	2
Chr. Ruch, <i>Le séparatisme jurassien 1974-1994</i>	3-5
P.-Y. Donzé, <i>Le Mouvement pour l'Unité du Jura</i>	6-9
S. Sautebin, <i>Le Consistoire de Tavannes-Chaïndon (18e s.)</i> compte rendu par Aline Paupe	9-13
D. Bregnard, <i>L'histoire jurassienne sur internet</i>	13-14
A. Cortat, J.-D. Kleisl, <i>Boîte aux lettres</i>	15
Divers: rencontres de Neuchâtel, AIEJ	16

² Précisément aux Archives de la République et Canton du Jura à Porrentruy.

³ Déposés aux Archives de la République et Canton du Jura à Porrentruy.

⁴ Claude FROIDEVAUX: *Roland Béguelin ou la conscience du Jura*. Lausanne, Ed. P.-M. Favre, 1977.

⁵ Sur cette problématique, voir notamment le livre d'Henry ROUSSO: *La hantise du passé*. Paris, Textuel, 1998.

En congé d'utopie – Le séparatisme jurassien entre 1974 et 1994

"La revendication autonomiste consiste plus que jamais à extirper le Jura demeuré sous tutelle bernoise de l'embaras politique et économique dramatique dans lequel il est plongé depuis la fracture voulue par Berne en 1975."

Pierre-André Comte

Le mouvement séparatiste "Rassemblement jurassien" (RJ) s'est, non sans de fortes réserves, plié aux règles du jeu bernoises le 18 mai 1974, afin de lutter pour la réunification avec le Sud depuis un canton du Jura territorialement limité. Sous le mot d'ordre "Liberté d'abord, unité ensuite", un "Etat de combat" devait, après le votation gagnée dans le Jura Nord le 23 juin 1974, être créé, et, dans la phase de mise en place du nouveau canton (1976-78), le RJ paraissait encore pouvoir réaliser cet objectif. A l'exception du PRD politiquement écarté comme "pro-bernois", les partis politiques étaient soumis à la domination séparatiste, et la Constitution cantonale correspondait largement à l'idéologie du RJ. Mais, avant même que le canton du Jura naisse le 1 janvier 1979, les premières tentatives d'émancipation des partis se firent jour. Le PDC en particulier, force politique dominante dans le Jura Nord, n'était pas prêt à continuer sans autres à offrir des avantages politiques au RJ. La polémique anti-helvétique et l'inflexible stratégie de confrontation de Roland Béguelin avec le canton de Berne déplaisaient de plus en plus à ceux dont les efforts visaient une intégration la plus harmonieuse possible de leur parti et du jeune canton au système politique suisse. A l'intérieur du RJ aussi, le style de conduite autocratique de Béguelin était toujours plus critiqué, après que les structures non démocratiques du mouvement eurent été acceptées durant des décennies dans l'intérêt du "combat". De 1981 à 1985, de violents conflits internes entre la base du Nord et les organes directeurs du RJ, de plus en plus recrutés au Sud, menacèrent plusieurs fois de faire éclater le mouvement. Le consensus social du temps du "combat de libération" n'existait plus, ni à l'intérieur ni à l'extérieur du RJ. Dans cette situation, il commit la lourde erreur de continuer à se concevoir comme "Gouvernement moral du Jura historique" - une prétention que le gouvernement jurassien, élu par le peuple et contrôlé par le parlement, ne pouvait pas vraiment admettre. A ceci s'ajouta le fait que les problèmes économiques et institutionnels du canton, de même que les dispositions de la Constitution fédérale ne permettaient pas de se comporter en "Etat de combat" querelleur et rétif et obligeaient au contraire à un comportement fait de pragmatisme et d'"amitié confédérale". Le gouvernement et le parlement, certes, restèrent formellement attachés à l'objectif de la réunification, mais même le scandale financier bernois de 1984/85 ne réussit pas à les en rapprocher. Non seulement le RJ n'avait rien à opposer au légalisme du canton du Jura à l'égard du Sud, mais encore il perdit rapidement son influence et, en dernier lieu, aussi son hégémonie culturelle - loin de s'être comporté en "canton de combat", le

canton du Jura est devenu un canton suisse qui se singularise de moins en moins. Le fait se manifesta clairement, lorsque gouvernement et parlement, contre l'avis du RJ, mais avec l'appui de la majorité du peuple, imposèrent la participation du canton du Jura aux fêtes du 700e de la Confédération. Cette défaite prouvait une fois encore combien le RJ était désormais isolé dans le Jura Nord. De telles querelles et une perte rapide d'influence lui firent perdre, entre 1980 et 1994, environ 75% de ses adhérents du Jura Nord. Pourtant, en dépit de cette situation de conflit permanent entre le canton et le RJ, Béguelin fit taire, au sein du RJ, presque toutes les critiques publiques contre la politique du gouvernement ou du parlement à l'égard du Sud, cherchant à maintenir la fiction d'une congruence idéologique.

Une telle position étaient de moins en moins admise par les séparatistes dans le Sud. Alliés de Béguelin au début des années 80 encore dans le conflit avec le PDC et la base du Jura Nord, ils exigèrent avec toujours plus de force une attitude plus courageuse à l'encontre du canton du Jura. Au contraire de leurs amis du Nord, les séparatistes du Sud, réunis depuis 1976 dans une "Unité jurassienne" (UJ) proche du RJ, avaient quelques succès à faire valoir. De 1975 à 1980, discriminés par la majorité restée fidèle à Berne, ils avaient été l'objet d'une violence ouverte et structurelle unique dans l'histoire suisse contemporaine. En 1978, le RJ avait en quelque sorte "adopté" UJ sous la forme d'une association affiliée privilégiée, afin de pouvoir agir plus efficacement dans le Sud et de libérer UJ de son ghetto politique. UJ réussit à renverser les rapports de force en ville de Moutier et à faire, en 1986, de ce lieu un avant-poste stratégique important dans le Jura Sud. En 1989, les autorités de Moutier, désormais à majorité séparatiste, exigèrent la répétition du plébiscite de 1974. En outre, le village rebelle de Vellerat, avec l'appui du RJ/UJ, se proclame en 1982 "commune libre", afin de forcer son rattachement au canton du Jura. Le cas de Moutier et de Vellerat rendirent le Conseil fédéral, au début des années 90, attentif à la nécessité de se préoccuper à nouveau de manière suivie de la question jurassienne. Après que le Tribunal fédéral eut, en 1991, repoussé une répétition des plébiscites de 1974/75 en dépit des versements illégaux de Berne à des organisations pro-bernoises, la balle se trouva à nouveau dans le camp du Conseil fédéral, qui constitua alors une commission consultative sous la direction de l'ancien président de la ville de Zurich Sigmund Widmer. A la surprise générale, cette dernière recommanda, en 1993, de faire de la constitution d'un canton du Jura réuni l'objectif à long terme d'une résolution de la question jurassienne. Alors que les séparatistes triomphèrent, le canton de Berne et ses partisans refusèrent fermement les propositions de la commission. L'exécutif bernois ne se déclara prêt à discuter que du seul départ de Vellerat. Mais la liesse séparatiste fut de courte durée: lorsque, le 25 mars 1994, dans l'esprit du rapport Widmer, le canton du Jura convint avec le canton de Berne de la constitution d'une "Assemblée interjurassienne", il reconnaissait en même temps explicitement la frontière entre le Nord et le Sud. Du côté jurassien, la réunification était désormais officiellement aussi mise *ad acta*, après avoir déjà été réduite au rôle de figure de rhétorique pour discours de fêtes. Les séparatistes dénoncèrent certes vigoureusement cette "trahison", mais il ne possédaient plus

l'influence nécessaire pour empêcher la ratification de l'accord par le parlement jurassien. En septembre 1994, ils tirèrent la conséquence de cette défaite en abandonnant eux aussi le primat de la réunification et en s'ouvrant à d'autres options.

Cette mutation n'était que le terme et le point culminant d'une réforme idéologique et organisationnelle en profondeur du mouvement. Ses succès politiques avaient amené UJ, à la fin des années 80, à adopter un comportement toujours plus affirmé à l'égard du RJ et à exiger une autonomie financière, respectivement politique. Du temps de Béguelin, la direction du RJ travaillait en général sans concertation avec UJ, alors que les statuts du RJ réservaient pourtant à UJ des droits particuliers en la matière. En 1991, le secrétaire général Béguelin fut privé d'une partie de son pouvoir, dans la mesure où le maire de Vellerat et président d'UJ Pierre-André Comte lui fut adjoint comme secrétaire général disposant des mêmes prérogatives. En dépit de la résistance acharnée de Béguelin, Comte et UJ firent naître un "Mouvement autonomiste jurassien" (MAJ), caractérisé par une démocratisation importante de l'association, une attitude plus agressive à l'égard du gouvernement jurassien et un prudent abandon de la polémique anti-helvétique, de l'intransigeance provocatrice et de l'idéologie gallocentriste de Béguelin. La prise de pouvoir de UJ sur le RJ était l'expression des rapports de force politiques entre les deux organisations: alors que le RJ avait été peu à peu marginalisé politiquement dans le canton du Jura, UJ, au contraire, avait réussi une sortie de son ghetto politique, favorisée en ceci par une politique jurassienne du canton de Berne le plus souvent inconséquent⁶. Au contraire du RJ dans le canton du Jura, UJ était en mesure de s'adapter rapidement à un environnement politique changé, de se comporter en "fauteur de troubles" permanent et de constituer un "archipel séparatiste" de communes désireuses de quitter le canton de Berne. Elle réussit en outre, par sa prise de pouvoir de fait, sous la forme de la fusion qui aboutit à la création du MAJ, à réformer le mouvement séparatiste dans son ensemble et, ainsi, à le maintenir en vie jusqu'à ce jour dans le canton du Jura aussi.

Christian RUCH
(Traduction: Thierry Christ)

L'auteur: né en 1968 à Waldshut (Allemagne), historien, vit à Zurich et travaille actuellement pour la Commission Bergier. Soutenu à Bâle (Prof. Georg Kreis), sa *Dissertation* sur l'histoire du séparatisme jurassien entre 1974 et 1994 devrait paraître au début de l'an prochain.

⁶ konzeptionslos.

Petite sociologie du Mouvement pour l'Unité du Jura (MUJ)

Les écrits touchant à la Question jurassienne se comptent par centaines et abordent les aspects les plus divers du conflit jurassien. Dans cette gigantesque historiographie, le petit Mouvement pour l'Unité du Jura (MUJ) occupe une place très minoritaire. Il a fait l'objet d'un travail de séminaire à l'Institut de sciences politiques de l'Université de Lausanne⁷ et n'est qu'indirectement abordé dans les grandes études sur la Question jurassienne⁸. Nous ne prétendons évidemment pas combler cette lacune dans ces quelques pages, mais le hasard d'une brocante nous a permis de retrouver une partie des archives du mouvement qui donnent une bonne idée de sa composition.

Ce mouvement, appelé aussi Troisième Force, est créé au cours de l'année 1969. Il regroupe des notables des sept districts du Jura bernois et de celui de Bienne. Il s'agit d'individus qui ne sont alors que très peu engagés des mouvements populaires (Rassemblement jurassien et Union des patriotes jurassiens) qui se radicalisent au cours des années 1960⁹. Dans le débat sur l'avenir institutionnel du Jura bernois, ils adoptent une voie médiane. Considérant que le statu quo n'est plus possible et que la séparation divise les Jurassiens, le MUJ opte pour la création d'un large statut d'autonomie du Jura dans le cadre du canton de Berne et le maintien de l'unité du Jura. Dans son *Manifeste* de novembre 1970, il définit les points principaux de ce statut d'autonomie : cercle électoral jurassien, décentralisation administrative, création d'un parlement régional doté d'un véritable pouvoir législatif et financier, etc.

Les documents retrouvés nous permettent de savoir qui sont ces hommes et ces quelques femmes engagés dans le MUJ. Nous nous intéressons au comité exécutif, puis à l'ensemble des membres et enfin aux soutiens financiers de l'association.

Le comité exécutif

Nous avons recensé 18 personnes qui ont été membres du comité exécutif du mouvement entre 1969 et 1973. Au vu de son but statutaire (unité du Jura), on a voulu représenter toutes les régions jurassiennes au sein de l'instance dirigeante, mais ce sont les Vadais (7) et les Prévôtois (4) qui dominent. On compte aussi deux Bruntrutains, deux habitants du district de Courtelary, un de celui de La

⁷ Marianne Biber et Christiane Gautschi, *Le Mouvement pour l'Unité du Jura (ou Troisième Force)*, Lausanne, ISP, 1984, 31 p. non publiées (séminaire)

⁸ Le plus complet sur le sujet est François Wisard dans son mémoire de licence intitulé *Le Jura en question. Analyse des discours sur « l'unité du Jura »*, Lausanne, ISP, 1988, 223 p., particulièrement pp. 112-115.

⁹ Voir Gilbert Ganguillet, *Le conflit jurassien : un cas de mobilisation ethno-régionale en Suisse*, Zurich, Université, 1985, 252 p. ; Claude Hauser, « Comment la Question jurassienne devient une question suisse. Le tournant des années 1964-1965 », dans Urs Altermatt e.a. (éds), *Die Konstruktion einer Nation. Nation und Nationalisierung in der Schweiz, 18.-20. Jahrhundert*, Zurich, Chronos, 1998, pp. 271-282

Neuveville et un Franc-Montagnard. La ville de Bienne n'est représentée que par un seul homme et Laufon est absent.

La profession des dirigeants fait apparaître le caractère élitiste de la tête du MUJ. Quatre personnes exercent une profession juridique (avocat, notaire, juge). On trouve trois directeurs d'écoles supérieures, deux préfets, deux responsables de grandes associations (Pro Jura et le Centre culturel jurassien), deux instituteurs (dont un est aussi maire) et un inspecteur scolaire, un médecin, un pasteur, un directeur d'entreprise et un agent d'assurance. Cette structure socio-professionnelle explique quelques-unes des grandes préoccupations du MUJ : la participation du Jura à l'école romande, la garantie de droits politiques particuliers, le maintien d'un réseau hospitalier jurassien efficace et le soutien des grandes associations.

L'origine politique de ces individus est difficile à établir. Ils proviennent des grandes formations régionales (PDC, PLR, PS). L'UDC, foncièrement antiséparatiste, et le PCSI, activement séparatiste, semblent absents du mouvement.

Le comité exécutif du MUJ présente les mêmes caractéristiques que le Comité de Moutier¹⁰ : il s'agit d'un regroupement de notables, sans véritable assise populaire, provenant des diverses régions jurassiennes et représentant les diverses tendances politiques du moment.

Les membres

Vers 1975, le MUJ compte un fichier de 289 militants et sympathisants, dont plusieurs relations familiales des membres du comité. Au moins 36 personnes (12.5%) sont de leurs proches parents. On dénombre la présence de 42 familles nucléaires, soit 91 personnes (père, mère, enfants). Le chiffre total de 289 membres est donc à considérer comme un maximum. On peut supposer qu'on a affaire à quelques dizaines de personnes véritablement engagées, soutenues par leurs proches.

Si l'on compare ces effectifs à ceux du mouvement séparatiste à la même époque, on peut qualifier le MUJ de groupuscule. En effet, selon Jean Moritz¹¹, le Rassemblement jurassien compte plus de 10'000 membres dès 1974 et les Fêtes du peuple jurassien rassemblent chaque année entre 1970 et 1975 au moins 40'000 personnes selon les organisateurs.

L'analyse de la provenance géographique donne des résultats intéressants. Les districts de Porrentruy (31%), Delémont (30%) et Moutier (17%) forment l'essentiel du MUJ. Les petits districts sont sous-représentés : on compte trois Francs-Montagnards, onze Neuvevillois et un seul Laufonais. Les districts de

¹⁰ Voir Michel Hauser, *Le Comité de Moutier. Son époque et son œuvre*, Fribourg, Ed. universitaires, 1979, 316 p.

¹¹ Jean Moritz, *Mentalité et comportements politiques dans la partie nord du Jura. De la structure économique au problème jurassien*, Genève, Université (mémoire de licence), 1979, notamment pp. 130-137

Courtelary (6%) et de Bienne (8%) sont mieux représentés mais n'ont pas l'importance que leur confère leur position économique et démographique.

Dans les trois districts les plus présents, ce sont les citadins qui l'emportent. En Ajoie, 73 des 89 inscrits habitent en ville de Porrentruy. Ils sont 28 sur 50 à habiter en ville dans le district de Moutier. Dans celui de Delémont, 59 sur 86 ont leur domicile en ville. Les autres membres proviennent pour l'essentiel de grands villages comme Bassecourt (9) ou Courtételle (6).

Dans les autres districts, on retrouve la même caractéristique. Les ressortissants du district de Courtelary proviennent tous de villages de plus de 1'500 habitants. Deux des trois Fracs-Montagnards habitent Saignelégier. Neuf Neuvevillois sur onze viennent du chef-lieu.

Nous avons tenté de nous intéresser à l'origine socioprofessionnelle des ressortissants des districts de Delémont et de Porrentruy, qui représentent près des 2/3 des membres. Il ne nous a pas été possible d'identifier toutes ces personnes et de tirer un résultat chiffré. Cependant, une analyse qualitative et légèrement impressionniste fait ressortir la présence imposante d'entrepreneurs, de médecins et de professeurs, en général proches du parti radical.

Les ressources financières

Un livre de compte nous permet de connaître les ressources du MUJ entre juin 1974 et février 1976. C'est le moment le plus important, celui des plébiscites. Le chiffre d'affaire total du mouvement depuis sa création (1969) se monte sans doute à plus de 55'000 francs. Cet argent est dépensé sous forme de frais administratifs et surtout de propagande (annonces publicitaires, affiches, etc.).

Pour la période connue, l'ensemble des dons de monte à 46'741 francs, soit plus de 80% de l'ensemble des revenus du MUJ. L'essentiel de ces ressources est constitué de dons de petits montants : on dénombre 257 versements qui atteignent la somme moyenne de 181 francs.

Les dons de 500 francs ou plus sont au nombre de 28 et représentent 57% de la somme récoltée par le MUJ entre 1974 et 1976, soit 26'879 francs. Cet argent provient essentiellement des districts de Moutier (11'959 francs), Delémont (6'370 francs) et Porrentruy (4'800 francs).

Nous avons réussi à identifier l'origine socioprofessionnelle de 22 de ces dons importants. On trouve neuf industriels et directeurs d'entreprises, sept personnes travaillant dans le milieu scolaire, trois avocats, un médecin, un pasteur et un préfet. Il s'agit donc d'individus qui gravitent dans les mêmes milieux que le comité du MUJ.

Conclusion

Une analyse plus fine du MUJ demanderait l'identification d'un plus grand nombre de membres et notamment de leur appartenance politique (même si la sensibilité radicale apparaît comme dominante). Au vu des données présentées ci-dessus, on peut tout de même affirmer qu'on a affaire à un groupuscule de

personnalités provenant pour l'essentiel des milieux industriel et scolaire¹², qui résident dans les communes urbanisées des districts de Delémont, Moutier et Porrentruy. Attachées à leur région, elles refusent de s'engager dans les mouvements populaires dont la ligne politique se durcit au cours des années 1960. Michel Bassand donne une explication de l'attitude du parti radical dans la Question jurassienne qui éclaire celle du MUJ : « *Les dirigeants radicaux sont essentiellement les porte-parole des dirigeants de l'industrie jurassienne, et comme nous l'avons dit, celle-ci est de plus en plus dépendante, les capitaux et les décisions qui la concernent étant de plus en plus étrangers au Jura. L'horizon des radicaux est donc de moins en moins local et régional, mais de plus en plus national, voire international. La création d'un canton du Jura n'est pour eux qu'un combat d'arrière garde.* »¹³ Détaché de toute assise populaire et bien esseulé durant les plébiscites¹⁴, le MUJ se saborde en 1976.

Ces quelques pages soulèvent des questions plus vastes qui permettraient d'aborder la Question jurassienne sous l'angle social. Il s'agirait de définir qui ont été les membres des mouvements séparatistes et antiséparatistes depuis la fin des années 1940, et de voir comment évolue la composition de ces mouvements. On a peut-être un peu rapidement exalté un caractère interclassiste qui occulte des rapports de force. Il s'agirait aussi de se pencher plus en détail sur les ressources financières de ces mouvements afin de déterminer qui en sont les soutiens et pourquoi.

Pierre-Yves Donzé

Compte rendu

Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)¹⁵

Soutenue en tant que mémoire de licence à l'Université de Neuchâtel en février 1997, cette recherche se base essentiellement sur la lecture systématique du registre du consistoire de Tavannes-Chaïndon couvrant la période du 5 février 1693 au 22 avril 1794. A cette source principale Sébastien Sautebin ajoute notamment les lois et ordonnances du Consistoire de la Ville de Berne ainsi que divers mandats. L'auteur propose une étude fouillée de la procédure, une analyse des différents délits jugés ainsi que la perception par les paroissiens tant de ces derniers que de l'institution du consistoire lui-même.

¹² En particulier les écoles professionnelles, artisanales ou commerciales.

¹³ Michel Bassand, « Le séparatisme jurassien : un conflit de classes et/ou un conflit ethnique ? », dans *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXI, 1976, pp. 238-239

¹⁴ Le MUJ milite en faveur du vote blanc le 23 juin 1974. Il n'est suivi que par 2.4% des votants.

¹⁵ Sébastien Sautebin, *Le consistoire de Tavannes-Chaïndon (1693-1794)*, mémoire de licence, Neuchâtel, 1997.

Les consistoires Prévôtois, créés vraisemblablement vers 1542 et subordonnés au consistoire suprême de Berne, ont comme tâches principales de surveiller le comportement des paroissiens tant dans le domaine des moeurs que celui de la foi, de veiller au respect des prescriptions bibliques ainsi que d'assurer la pratique et le maintien de la foi réformée, ceci dans une région qui relève au niveau temporel de l'Evêque de Bâle. La Vénérable Chambre de Tavannes-Chaïndon, composée de 10 anciens d'Eglise et du pasteur, a la charge d'inspirer la preuve des réprimandes et des sanctions aux ressortissants des sept communes de la paroisse¹⁶, soit une population d'un peu moins de 1000 âmes.

Le pasteur, qui appartient à la classe bernoise de Nidau, rédige les comptes rendus des réunions et propose les nouveaux membres qui seront nommés par les inspecteurs bernois. L'auteur s'interroge à bon escient sur le mode de recrutement de ceux-ci et démontre avec beaucoup de pertinence que le cumul des charges est une réalité, comme l'est la cooptation familiale. Il est à relever que l'âge lors de la nomination est de 35 à 45 ans et que la charge s'exerce, sauf rares exceptions, jusqu'à ce que mort s'ensuive! Le consistoire se réunit d'abord pour délibérer ensemble des affaires à traiter, s'informer mutuellement et pour définir l'attitude à adopter face aux contrevenants. Après comparution de ou des intéressés et le recueil des témoignages du pasteur et des anciens, la décision est prise à la majorité. Les délits connus du consistoire ne donnent qu'une image imparfaite de la réalité - à l'instar de toutes les sources judiciaires-, puisque les infractions ne parviennent bien évidemment pas toutes à la connaissance des anciens. L'auteur souligne également que la quantité et la qualité des comptes-rendus du registre dépendent du pasteur lui-même, à savoir de sa mémoire déficiente ou volontairement sélective, ainsi que de sa partialité dans certaines affaires.

Le consistoire est censé se réunir au moins tous les quinze jours après le service divin, soit dans le temple ou à la maison curiale de Tavannes, lorsqu'il s'agit d'affaires plus délicates exigeant davantage de discrétion. Les frais de comparution sont peu élevés (5 sous) pour les séances ordinaires, alors que ces mêmes sportules se montent à plus de 8 livres pour les sessions extraordinaires! La plupart des affaires traitées par le consistoire ont été rapportées par des citoyens, car la délation est érigée en vertu, comme le rappelle une ordonnance bernoise destinée à être lue en chaire:

" Et afin que personne ne soit coupable du péché d'autrui, par son silence, nous entendons que si quelqu'un voit & entend jurer, maudire, ou blasphemer son Prochain, il l'en reprenne amiablement & fraternellement: ou bien selon les circonstances du fait, la personne, Etat & lieu, il en avertisse le Ministre de la parole de Dieu, on quelque Consistorial."¹⁷

¹⁶ Tavannes, Chaïndon, Reconvilier, Le Fuet, Loveresse, Saule et Saïcourt.

¹⁷ Sébastien Sautebin, op.cit., p.47.

Les consistoires ne traitent cependant de loin pas que des affaires de "jurements" ou autres blasphèmes (ils ne représentent que 3,2% des affaires sur les 678 contenues dans le registre). En ce qui concerne la classification des délits dans la deuxième partie de ce travail puis dans leur analyse dans les suivantes, on peut regretter le manque de clarté et de systématique de l'auteur...Les délits jugés par le consistoire sont variés, allant de l'absence au catéchisme à la falsification de documents en passant par la mauvaise conduite à l'école (le consistoire participe à la nomination des régents depuis 1720). Les affaires les plus fréquentes concernent cependant le cadre familial et matrimonial (promesse de mariage non respectée, mésentente conjugale, adultère, demande de divorce, querelle et manque de respect envers ses parents, soit 57,4% des affaires), suivies par les délits contre les moeurs (danse, jeu, ivrognerie, tapage nocturne, bagarre et injure, soit 21,7%). L'analyse qui est faite des différents délits est plus intéressante que les chiffres eux-mêmes. Le consistoire se doit de ramener dans la norme tout ce qui s'en écarte et ce même si ses compétences sont fort restreintes, puisque celui-ci "n'a aucune juridiction, ne pouvant lever enquête, ni information".¹⁸ L'arme essentielle dont il dispose est la censure. Elle consiste à blâmer l'individu, qui doit reconnaître sa faute et demander pardon à Dieu à genoux, il doit encore promettre de ne plus recommencer. A cette condition il pourra à nouveau être réadmis à la paix de l'Eglise, à savoir communier. La menace peut aujourd'hui paraître peu contraignante. Or, et même si la pratique religieuse devient moins assidue avec le siècle, cette forme d'exclusion sociale n'est pas soutenable très longtemps pour les paroissiens. Les cas d'insoumission, même s'ils existent (7,6% des affaires, soit 67 personnes, dont 61 hommes) ne perdurent pas et tous les "rebelle" tiennent un jour ou l'autre à être réintégrés totalement dans le groupe. Le consistoire a encore la possibilité de faire planer la menace d'en référer plus haut (au consistoire suprême de Berne, à l'inspecteur ou encore à la seigneurie de Delémont, dont dépend civilement la Prévôté.) Il est à relever que les personnes condamnées par un tribunal civil doivent encore réparer leur faute devant le consistoire. L'auteur souligne la crainte de la réparation publique (l'amende honorable est du ressort de la seigneurie ou du conseil aulique) et montre ainsi que la peur de perdre son honneur a pu en convaincre plus d'un à accepter de comparaître.

La Vénérable Chambre peut cependant encore lever des amendes, notamment dans le cas des mariages commencés par la chair (22,9% des affaires, délit supprimé par Berne en 1786), comme le stipule le Rôle de la Prévôté:

"L'amende est de 10 livres d'amende lorsqu'une fille, qui se trouve enceinte, se marie portant un chapelet et une couronne, qui, si elle n'en porte point, la fornication est purgée par le mariage, mais si elle en porte, et qu'elle accouche heureusement avant 7. mois, la d. amende a lieu."¹⁹

¹⁸ Sébastien Sautebin, op.cit., p. 53.

¹⁹ Sébastien Sautebin, op.cit., p. 122.

A noter aussi que les grossesses illégitimes (9,9%) doivent être déclarées avant terme et que le nom du géniteur doit être confirmé lors du serment sur le petit lit, à savoir dans les plus grandes douleurs de l'enfantement, pratique observable dans les terres catholiques de l'Evêché ainsi que dans la Principauté de Neuchâtel. Le consistoire doit dénoncer à la seigneurie (fornication) ou au consistoire suprême (adultère, fornication avec promesse de mariage) ces divers cas de transgression sexuelle. L'auteur ne manque pas de souligner à ce propos les conflits de compétences - d'ailleurs judicieusement mis en évidence tout au long de son travail - entre ces diverses instances, bien révélateurs de la double dépendance (du consistoire suprême, donc de Berne pour le spirituel, de la seigneurie de Delémont, donc du Prince-Evêque de Bâle pour le temporel) dans laquelle sont obligés de se mouvoir les pasteurs et les membres du consistoire:

" Le pasteur apparaît aux yeux de la seigneurie comme " un organe des vûes Secrettes de Berne". Les conflits de compétence revêtent un aspect politique impliquant non plus seulement la seigneurie et le consistoire mais bel et bien l'Evêché et la puissante Berne.(...) Le consistoire est en réalité pris entre les feux des 2 autorités supérieures dont il dépend. Il ne semble pas pencher véritablement du côté bernois, même s'il est plus sous son influence que celle de la seigneurie. En effet, si le consistoire est intimement lié aux bernois de par la confession de ses membres et si sa fidélité est vérifiée lors des visites d'église, il faut également remarquer que ces derniers sont également très respectueux du pouvoir civil et que beaucoup d'anciens occupent également des charges administratives civiles."²⁰

L'auteur fait également part des différentes marques d'évolution de cette institution au cours du siècle, comme par exemple le fait d'être plus tolérant face au non-respect du repos dominical, révélateur de l'obligation pour les anciens et le pasteur de s'adapter à un monde en mutation économique. Les cas d'insoumission plus fréquents à la fin du siècle, l'augmentation du nombre d'enfants illégitimes ou encore le fait que différents délits ne soient plus considérés comme tels (commencer le mariage par la chair, les danses la semaine, les jurons et blasphèmes ou l'absence au culte) montre bien l'évolution des mentalités, tant de la population elle-même que de celle des autorités, définitivement bernoises depuis la fin de l'occupation française. A partir de 1832 et jusqu'aux derniers comptes-rendus de 1882, le consistoire - appelé provisoirement tribunal des moeurs - se borne à enregistrer les déclarations de grossesse illégitime et à les transmettre au tribunal de district, lequel a remplacé le consistoire suprême au début des années 1830, preuve que l'Etat laïc s'impose là aussi.

Le consistoire de Tavannes-Chaindon a joué un double rôle: préventif et répressif en ce qui concerne les écarts de comportement familial et social. Mais la Vénérable Chambre a aussi joué un rôle social non négligeable puisqu'elle se faisait un devoir de réconcilier familles et conjoints, d'inciter les jeunes gens à honorer leurs promesses de mariages ou encore d'exhorter les ivrognes à un peu plus de retenue!

²⁰ Sébastien Sautebin, op.cit., p.67.

L'institution, malgré quelques rebuffades temporaires, ne semble pas avoir été remise en cause par la population, qui elle-même, par la délation, était une alliée indispensable pour un contrôle efficace des moeurs. Sébastien Sautebin, par les nombreuses questions qu'il soulève et auxquelles il se garde bien de répondre de manière péremptoire ou hasardeuse, propose une étude sérieuse qui ne peut qu'en inciter d'autres à suivre ses traces...

Aline PAUPE

L'histoire jurassienne sur internet

Il n'existe pas - pas encore ? - à proprement parler de site internet consacré à l'histoire jurassienne. Mais ce retard « internautique » devrait bientôt être comblé. Les Archives cantonales jurassiennes, les Archives de l'ancien Evêché de Bâle et Mémoire d'Erguël construisent ou vont construire leur site. L'absence d'établissement universitaire dans la région jurassienne ne contribue évidemment pas à améliorer la situation. On trouvera néanmoins des pages intéressantes dans les deux principaux sites concernant le Jura: jura.ch, le site officiel du canton, et juranet.ch, qui englobe les 7 districts.

Par www.juranet.ch/communes/ ²¹, on aura accès à un historique de l'ancien Evêché de Bâle, des villes et villages des districts de Porrentruy, Delémont et Moutier. En partant de la même page, on rencontrera Pierre Péquignat, on visitera le camp de Jules César, le château de Porrentruy (voir aussi www.jura.ch/porrentruy/lechteau.htm et www.jura.ch/porrentruy/historiq.htm). L'adresse www.juranet.ch/culture/index.html vous emmène au Musée jurassien d'art et d'histoire (Delémont), au Musée de l'Hôtel-Dieu (Porrentruy) et au Musée d'histoire de La Neuveville.

Depuis le site officiel jura.ch, on "surfera" vers des destinations intéressantes: la Société jurassienne d'Emulation (www.jura.ch/agora/sje), l'histoire du Lycée cantonal de Porrentruy (www.jura.ch/lcp/histoire/home.html, avec des renvois hypertextes à Blarer de Wartensee, à la Guerre de Trente ans, à Napoléon, à Thurmann...)

On trouve de tout sur le marché du web, et pas seulement des sites officiels ou institutionnels tels que nous venons d'évoquer. Ainsi tout un chacun peut réaliser sa page. En relation étroite avec le thème qui nous occupe dans ce numéro, Nicole Périat, étudiante jurassienne à l'université de Montréal en 1994, a consacré un travail à la question jurassienne, mise en parallèle avec la problématique indépendantiste du Québec. L'adresse complète (qui ne débute pas par « www » !) est: <http://tornade.ere.umontreal.ca/~periatn/jura-pol.htm>

²¹ Toutes les adresses mentionnées ici doivent être précédées de : <http://>

Une autre étudiante, Laurence Court, a mis à disposition du public le contenu de son mémoire de licence intitulé *Vie quotidienne et mémoire collective en pays horloger. Essai d'histoire orale* (Université de Genève, 1995), comprenant une bibliographie de cent titres: www.unige.ch/lettres/istge/memoires/court

Par rapport à un terrain jurassien très hétérogène, mêlant sites institutionnels, personnels et ... en préparation, le canton de Berne présente un tout autre profil. Si le Jura bernois semble à première vue moins bien loti en sites d'histoire locale (nous n'avons recensé que la commune de Sonceboz-Sombeval à présenter un site avec 2 pages d'histoire: www.sonceboz.ch), il peut s'appuyer sur des instruments plus solides, de niveau académique. L'insitut d'histoire de l'Université de Berne (www.cx.unibe.ch/hist/index.htm) donne accès à « Bernhist », une base de données historique et géographique sur le canton de Berne de 1700 à 1990 (www.cx.unibe.ch/fru/fru-bhi.htm). Quant à la Société d'histoire du canton de Berne (www.stub.unibe.ch/extern/hv), elle propose, parmi ses publications, le texte intégral de *l'Histoire du canton de Berne depuis 1798*, par Chr. Pfister et B. Junker (www.stub.unibe.ch/extern/hv/gkb), avec des chapitres intéressants sur le Congrès de Vienne, le Kulturkampf et la Question jurassienne. *L'Atlas historique et statistique du canton de Berne 1750-1995*, paru cette année, sera bientôt accessible via internet (adresse du projet: www.giub.unibe.ch/s_v/projatlas.html).

L'avenir de l'histoire sur internet, c'est sans doute la Bibliothèque nationale suisse qui en montre le chemin. Elle a mis à disposition du public un répertoire sommaire des fonds manuscrits de familles et de personnes (par opposition aux archives d'Etat et d'entreprises) conservés dans les bibliothèques et archives de Suisse. L'adresse en est la suivante: <http://www.snl.ch/repertoi/alsrep.htm>
L'on connaît ainsi les fonds de familles et de personnes déposés aux archives cantonales du Jura, aux archives de l'ancien Evêché de Bâle, à la bibliothèque cantonale jurassienne, aux archives du canton de Berne, de Bâle ... Ce genre de site pourrait s'avérer utile aux généalogistes par exemple.

Car c'est bien dans cette direction qu'il faut se diriger, le but ultime étant de pouvoir consulter, depuis son terminal, les catalogues et inventaires (même sommaires, dans un premier temps) des dépôts d'archives. Créer un site-vitrine pour faire comme tout le monde, pour afficher son adresse, ses horaires d'ouverture et son numéro de téléphone reste absolument inutile. Mais permettre aux chercheurs d'autres régions de savoir ce que contiennent nos bibliothèques et nos archives, voilà un précieux gain de temps, pour les chercheurs comme pour les personnes chargées de les renseigner, à l'autre bout du fil...

Ce petit tour d'horizon des sites internet consacrés à l'histoire jurassienne reste sans doute très incomplet. Vos remarques, vos informations et vos compléments seront les bienvenus. En attendant, à vous de surfer !

Damien BREGNARD

Boîte aux lettres

Instantané journalistique : Moutier, ses machines-outils et ses gentils patrons.

Moutier, un destin hors du commun, une bourgade qui s'hypertrophie rapidement, le développement prodigieux d'une activité industrielle : la machine-outil... Moutier, avec ses patrons bien différents de la norme suisse, certains versant les salaires industriels les plus élevés de Suisse, d'autres cherchant à créer l'ambiance de travail la meilleure possible. Bref, un modèle à suivre ! Moutier, ses musées, son hôpital, ses palmiers, sa plage...

Plus sérieusement, on peut se poser la question sur la façon d'écrire l'histoire. Sur ce point, l'article de John Vuillaume nous invite à la réflexion. C'est son seul mérite d'ailleurs. Si l'interview d'un ancien directeur d'entreprise peut s'avérer d'une grande richesse pour le chercheur, qu'il soit sociologue, économiste ou historien, il n'en demeure pas moins que son utilisation s'avère problématique. La mémoire orale est une source à manipuler avec toutes les précautions. Souvent, elle est vacillante, les faits se mélangent, le passé est réarrangé en fonction de ses propres convictions, etc.

Cela fait maintenant plus de 25 ans que de nombreuses monographies d'entreprises sont sorties en Suisse romande, toutes mettent en garde contre un danger majeur qui guette l'historien : l'hagiographie de l'entrepreneur (ou du directeur). John Vuillaume n'a pas su éviter cet écueil. Camille Sandoz est-il un directeur si atypique que cela ? Incarne-t-il lui-même un modèle de gestion ? Le peu d'information que fournit John Vuillaume nous permet d'en douter. Son article pose un autre problème : on ne sait jamais qui est à l'origine de la phrase. Est-ce l'interviewer ou l'interviewé ? Qui parle ? Comment distinguer l'analyse des faits ? De nombreux faits avancés par l'auteur ne sont pas expliqués ou alors expliqués par la psychologie patronale. Accumulés, ces faits deviennent des arguments pour accuser ou défendre un acteur, ils ne servent plus à la compréhension. L'exemple des salaires est révélateur de la manière de travailler de l'auteur. Il parle des hauts salaires versés à Moutier et des différences salariales entre les entreprises. Il ne cherche pas à expliquer ces faits, à mettre en rapport la croissance des effectifs, les problèmes de recrutement, les hausses des salaires et enfin l'arrivée des travailleurs immigrés.

Enfin, le fait de glorifier le passé pour mieux critiquer le présent (cf. la conclusion de l'article) ne constitue pas une démarche scientifique. Au total, l'article en question n'est pas de l'histoire mais plutôt une sorte de journalisme historique.

Alain CORTAT - Jean-Daniel KLEISL

Rencontres de Neuchâtel

Le CEH invite ses membres et toutes les personnes intéressées à assister à la 5e édition de ses « rencontres de Neuchâtel », le

**mardi 27 octobre 1998, à 19h15, à l'Université de Neuchâtel, Faculté des lettres,
Espace Louis-Agassiz 1, salle RS 38.**

Madame **Dominique Prongué**, dr. ès lettres, nous entretiendra de

« Joseph Trouillat (1815-1863), un itinéraire entre politique et histoire »

Contact pour informations: Thierry Christ, rue Marie
de Nemours 3, 2000 Neuchâtel. Tél. 032 / 724 43 65.

oo

Archives industrielles et économiques jurassiennes (AIEJ)

« Les lecteurs auront trouvé, joint à l'envoi de la présente *Lettre d'information*, un dépliant présentant une nouvelle association: les *Archives industrielles et économiques jurassiennes* (AIEJ). Les objectifs de cette association, qui est formellement indépendante de la Société jurassienne d'Emulation et du CEH, sont présentés dans le dépliant en question. L'association aimerait tout particulièrement intéresser des personnes qui ont été ou qui sont actives professionnellement dans l'une des entreprises du Jura ou du Jura bernois. Le comité actuel cherche à mettre en valeur les connaissances et relations personnelles de ces nouveaux membres, qui pourraient être associés concrètement à la préservation de documents qui témoignent d'un aspect important de notre région: son passé et son présent industriels. Mais il va sans dire que toutes les compétences sont les bienvenues ! »

Le comité des AIEJ